

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE – CANTON DE DOURDAN

Mairie d'Angervilliers

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERVILLIERS du mercredi 3 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 3 février 2024 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 31 janvier 2024, se sont réunis sous la présidence de Madame Dany BOYER, Maire.

Présents: BOYER Dany, COLAS Mickaël, ROULOT Arnaud, POUCHET Elody, THEBAULT Jean-Claude, MAUCOTEL Danièle, LAURENT Sylvie, HAMLIN Florent, MOUCHANTAF Katia, TREHET Stéphane,

Excusés : RAYNAL François, LE BRIS Bénédicte (procuration à LAURENT Sylvie), ALMON Isabelle (procuration BOYER Dany), ALCMON Kévin (procuration à COLAS Mickaël),

Absents: DUCROT Karima, THEROND Olivier, SIMONNEAU Laurent,

A été élue secrétaire : MAUCOTEL Danièle,

Ordre du jour :

A/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

- Point 1 : Approbation du dernier compte rendu – Approuvé à l'unanimité

B/ DÉLIBÉRATIONS

- Point 2 : Adoption du Compte de Gestion 2023 Adopté à l'unanimité
- Point 3 : Adoption du Compte Administratif 2023- Adopté à l'unanimité
- Point 4 : Affection dues résultats 2023 Approuvé à l'unanimité
- Point 5 : Vote des taux des contributions directes de 2024 Approuvé à l'unanimité
- Point 6 : Vote du Budget Primitif 2024 Approuvé à l'unanimité
- Point 7 : Dotations aux provisions pour créances douteuses Approuvé à l'unanimité
- Point 8 : Vote des subventions communales aux associations budget 2024 Approuvé à l'unanimité
- Point 9: Vote des subventions exceptionnelles aux associations budget 2024 **Approuvé à** l'unanimité
- Point 10 : Subvention aux coopératives scolaires budget 2024 Approuvé à l'unanimité
- Point 11 : Subvention aux Centre Communal d'Action Social budget 2024 Approuvé à l'unanimité

C/ QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 21h05

MENTION D'AFFICHAGE

Madame le Maire certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal, en date du lundi 18 décembre 2023, a été affiché le ...05/04/2024...... par extrait dans les conditions prévues à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.